

Drummondville, 18 décembre 2015

Mémoire pour le projet de loi 70

Chers M. le ministre Sam Hamad et tous les membres qui participent à la commission parlementaire concernant le projet de loi 70 qui vise à permettre une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi ainsi qu'à favoriser l'intégration en emploi. Ce projet de loi s'adresse aux tous ceux ou celles des contribuables qui sont sous aide sociale et aussi à ceux ou celles qui font ou qui feront la demande via votre ministère qui celle du Ministère du Travail, de l'emplois et de la Solidarité Sociale.

Alors vous voulez savoir pourquoi je décide de participer à votre commission parlementaire ? Je suis là pour m'exprimer ce que je voulais et ce que vous devriez savoir...

En fait, avant d'aller plus loin, je me présente, Frédérick Poirier, j'ai 24 ans et j'habite à Drummondville. Je souffre du syndrome d'asperger, une forme légère du trouble du spectre de l'autisme; et aussi du trouble déficitaire de l'attention avec hyperactivité (TDAH). Je suis sous le programme de solidarité social depuis à peu près l'âge de 18 ans, parce que pour moi, c'est très difficile d'en trouver un emploi dans la condition que je suis en ce moment en plus que je suis aux études à la formation générale des adultes, mais je fais tout ça la maison (donc on parle de formation générale à distance) et je vous dis sincèrement, comparativement à ce qu'on fait dans un centre d'éducation des adultes, c'est assez difficile parce que je suis très distraits et j'ai tendance à décrocher.

Saviez-vous que, je suis favorable à ce que vous voulez faire M. le ministre qui est d'empêcher les québécois et les québécoises de faire une demande d'aide social à votre ministère et de favoriser leur intégration à l'emploi mais il y a trois problèmes très importants que vous devriez savoir M. le ministre, alors les voici :

Premier problème : L'éducation.

Il n'est totalement hors de question que tous les québécoises et les québécois intègre un emploi tant qu'aussi bien qu'ils ou qu'elles ne soient pas bien formées au niveau scolaire, les entreprises exigent plus de ce qu'on pensait, par exemple, des entreprises exigent à ses candidats qui détiennent au moins un diplôme d'études secondaire (voir plus haut) et pour ceux ou celles qui ne l'ont pas, oubliez ça, ils ou elles se feront refusé leurs embauches, donc c'est au diable mépris ! Alors pour que les québécoises et les québécois obtiennent le diplôme d'études secondaire, ils ou elles devront passer par les écoles ou les centres d'éducatons des adultes (où moi je fréquente une en ce moment) et malheureusement, je vais vous dire M. le ministre, même avec un certificat de formation préparatoire au travail ou de formation à un métier semi-spécialisé, ça ne sera pas assez pour satisfaire les exigences les plus élevés imposé par les entreprises peu importe la taille, peu importe le statut et peu importe l'activité ou le domaine qu'ils exercent. Et... aussi, même si certaines entreprises ne l'exigent pas, ils ou elles se réservent quand même le droit de prendre des candidats qui détiennent un diplôme d'étude secondaire, alors que l'on veut ou pas, ce fameux diplôme d'étude secondaire qui est délivré par votre gouvernement via le Ministère de l'Éducation, de l'enseignement supérieur et de la Recherche; c'est la norme !

Aussi toujours dans ce premier problème, lorsque les candidats devront s'inscrire dans une école ou dans un centre d'éducation des adultes, ils ou elles devront faire face à toute un obstacle, ils ou elles devront subir plusieurs tests et aussi défrayer des coûts qui peut être assez importants ! Pourquoi ? Je vais vous en citer une, Saviez-vous qu'au Centre d'éducation des adultes Sainte-Thérèse, un centre des adultes de la Commission scolaire des Chênes situé à Drummondville, les coûts (on peut dire les tarifs) que les adultes devront défrayer pour aller étudier dans ce centre est de 60\$ par sessions, il est payable aux débuts de la sessions d'automne (en septembre) ou d'hiver (en février) et ils baisseront jusqu'à 12\$ à la fin soit en janvier dans la session d'automne et/ou en juin dans la session d'hiver. L'échelle tarifaire déterminé par le Centre Sainte-Thérèse (et qui est aussi approuvé par le conseil des commissaires de la Commission scolaire des Chênes) est comme suit :

Session d'automne		Session d'hiver	
Mois	Frais	Mois	Frais
Septembre	60 \$	Février	60 \$
Octobre	48 \$	Mars	48 \$
Novembre	36 \$	Avril	36 \$
Décembre	24 \$	Mai	24 \$
Janvier	12 \$	Juin	12 \$

Donc, si on calcule tout la session au complet, c'est 180\$ qui défraieront les adultes pour suivre les études au Centre d'éducation des adultes Sainte-Thérèse et s'ils décident de faire deux sessions au complet, ça va être 360\$ au total !

Comme vous voyez, c'est assez cher et aussi exorbitant, saviez-vous pourquoi la Commission scolaire des Chênes a imposé des tarifs pour de Centre d'éducation des adultes Sainte-Thérèse ? C'est à cause des compressions budgétaires que votre gouvernement les a imposés et malheureusement, le respect de la Commission scolaire et son centre d'éducation des adultes à la gratuité scolaire, tels qui stipule l'article 3 de la loi sur l'instruction publique, est complètement transgressé !

Aussi, pour les adultes handicapés, autistes et en difficulté d'adaptation et d'apprentissage, ça risque d'être un véritable casse-tête pour eux, selon ma connaissance, certains devra faire preuve de grande autonomie, parce qu'ils n'offrent en aucun cas de services adapté comparativement aux cégeps et aux université du Québec, mais ils ou elles peuvent quand même bénéficier de certains services comme l'orthopédagogie et la psychoéducation, par contre, tout ça se fait aux cas par cas.

Alors c'est pour ça que l'éducation doit être pris en compte dans ce projet de loi et c'est sûr que selon moi, ça risque peut-être d'intéresser votre collègue, le ministre de l'éducation M. François Blais, mais c'est à suivre.

Deuxième problème : la discrimination

Sur le marché de l'emploi, la discrimination est toujours surreprésentée surtout aux personnes qui souffrent d'handicaps ou de déficiences quiconque comme le trouble du spectre de l'autisme par exemple. Certaines entreprises sont assez frileuses et peureuses pour ne pas les embaucher, souvent, c'est parce qu'ils ou qu'elles préjugent que ces personnes peuvent faire des choses qui pourrait nuire à leur réputation que ça soit envers les employés ou envers le public; qu'ils ou qu'elles sont incompatibles avec les leurs et j'en passe.

Moi je vous cite un exemple : un jeune homme de 24 ans souffrant du syndrome d'Asperger et qui est sous l'aide social, veut postuler un emploi dans une firme comptable comme comptable. Même s'il y a ses qualifications requises pour ce poste (dont les diplômes, les permis délivrés par un ordre professionnel, etc...), son employeur refuse de l'embaucher en raison de son handicap ! Alors que faire pour ce jeunes homme ? Est-ce qui poursuit la firme en question devant la Commission des droits de la personne ou il assume ce refus et il reste sur l'aide social ? voilà un vrai problème ! Les risques de retours ou de rechute à l'aide social sont assez volatils pour ces personnes, et ce en raisons de leurs handicaps ou autres mentionné ci-haut.

Alors c'est pour ça que des mesures dans ce projet de loi doivent être nécessaires pour pâler ce problème fléau de discrimination qui ne touchent pas juste les personnes handicapées, mais aussi envers plusieurs catégories de personnes tels qui définit les chartes des droits et libertés.

Troisième problème : les salaires

Encore une fois, on n'a pas fini de parler de salaires, considérant la hausse volatile du coût de la vie influencée par la hausse des besoins essentiels comme l'alimentation*, l'électricité, le transport et j'en passe... les futures employées méritent qu'ils ou qu'elles soient mieux payées peu importe le milieu où ils ou elles font affaire, parce qu'une entreprise qui offre un bon salaire, ça les attirent plus que celles qu'ils ou qu'elles payent au salaire minimum qui est fixé à 11\$ l'heure.

*En parlant d'alimentation, selon le Rapport sur les Prix alimentaires produit par l'Université Guelph, la hausse moyenne des prix des aliments pour 2016 sera de 3% et celles qui subiront la plus forte hausse c'est les fruits et légumes et la viande dont leur hausse sera d'au moins 4%. Par contre, dans les fruits et légumes, seul les produits importés de l'étranger qui seront visés par cette hausse et pour celles qui sont produit ici au Québec ne sont pas visés à moins que les producteurs préjugent que c'est le marché qui dictent les prix en vertu d'un monopole international.

Donc, pour que ça soit plus attractif, il sera préférable que le salaire minimum augmente, et ce en fonction de l'inflation ou en fonction des hausses anticipé des prix des besoins essentiels tels mentionné ci-haut et s'assurer que ce n'est pas à cause de ça qui vont rechuter vers l'aide social et aussi, de se tourner vers l'aide alimentaire, vivre le monde de la pauvreté !

Conclusion

M. le ministre, je vous dis encore une fois et à chaque fois que votre gouvernement développe des projets de loi qui touchent les services à la population, il ne faut pas trop mettre de l'huile sur le feu des contribuables qui sont sous aide social et pour ceux ou celles qui feront la demande ! Tout ce que nous voulons, c'est de la souplesse, rien de moins ! Parce que si vous ne donniez pas de la souplesse à tous les québécoises et les québécois sont prestataires pour fuir l'aide social, votre projet de loi que vous voulez adopter (qui celle du projet de loi 70 qui vise à permettre une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi ainsi qu'à favoriser l'intégration en emploi), ça sera considéré (à nos yeux) comme un projet de loi bidon, (bidon dans le sens que vous aspergez de l'essence sur ces prestataires de l'aide social et d'y mettre le feu) et il aura des conséquences très graves que vous risqueriez de regretter ! Écoutez, on le sait que l'économie et l'emploi font partie des grandes priorités de votre gouvernement, mais ce n'est pas en les forçant que ça va mieux marcher, alors pensez-y avant d'aller de l'avant, si j'étais vous M. le ministre, j'y penserai mieux, et ce avec grande prudence !

Veillez agréer M. le ministre Sam Hamad, mes salutations distinguées, c'est la première fois de ma vie que je rencontre un ministre comme vous !

FIN

Frédéric Poirier